

Accompagnement social dans le cadre du RSA

24 rue Saint Louis
67000 Strasbourg
Tel : 03 88 24 90 64

6 rue des imprimeurs
67200 Strasbourg
Tel : 03 88 10 34 47

Mail : rsa@entraide-relais.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

« Entraide Le Relais »

6 rue des Imprimeurs – 67200 STRASBOURG - Tél : 03.88.10.34.50 Fax : 03.88.30.41.89

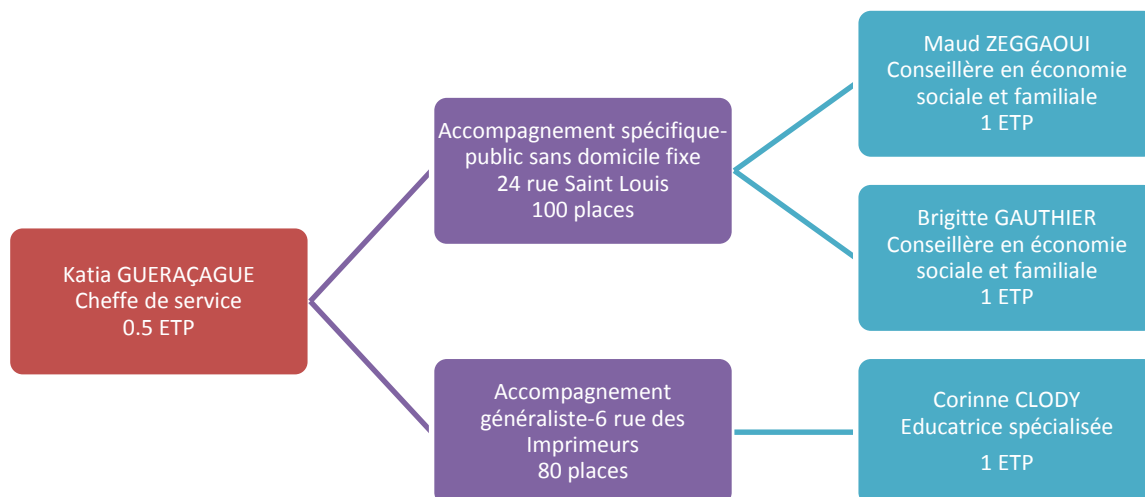
e-mail : secretariat@entraide-relais.fr internet : www.entraide-relais.fr

Association inscrite au Registre des Associations au volume XXXVII n°107 – SIRET 319995320 00029 –
Code APE 8790B

Sommaire

1	Présentation du service.....	3
2	Profil du public	4
2.1	Site 24 rue SAINT LOUIS-accompagnement spécifique.....	4
2.2	Site 6 rue des Imprimeurs-accompagnement généraliste.....	9
3	L'accompagnement social	14
3.1	Définition de l'accompagnement social +	14
3.2	La contractualisation.....	15
3.3	La permanence 24 rue Saint Louis	15
3.4	La domiciliation administrative 24 rue Saint Louis	15
3.5	Job connexion	16
3.6	Les modalités d'accompagnement et d'intervention	16
3.7	Problématiques et axes de travail avec les personnes :.....	17
3.7.1	L'accompagnement vers l'hébergement ou le logement.	18
3.7.2	L'accompagnement santé	19
3.7.3	L'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès au droit.	20
3.7.4	L'accompagnement lorsque la communication est difficile	20
3.7.5	L'accompagnement vers la reprise d'une activité.	21
4	Les sorties	22
	Les moyens.....	24
4.1	La réunion d'équipe.....	24
4.2	La réunion avec l'accueil de jour	24
4.3	Le groupe d'analyse de pratique	24
4.4	La participation au fonctionnement du dispositif RSA	25
5	Formations.....	25
6	Le réseau/ les partenaires	26
7	Perspectives 2023 :	26

1 Présentation du service



L'association Entraide le Relais intervient dans l'accompagnement des bénéficiaires du RSA depuis 1989. Cette prestation d'accompagnement venait alors compléter l'offre de service proposée par l'Accueil de jour **24 rue Saint Louis**, service historique de l'association, destiné à un public sans domicile fixe, dit « spécifique ». 50 places étaient dédiées aux bénéficiaires du RSA. En 2022, l'association propose de doubler le nombre de places, et obtient un ETP supplémentaire. En parallèle, la domiciliation administrative des bénéficiaires, gérée jusque-là par l'accueil de jour de l'association, a été reprise par le service d'accompagnement RSA.

Le second site de l'association **6 rue des Imprimeurs** propose un accompagnement social à 80 bénéficiaires du RSA depuis 2009. Ce poste d'accompagnement social a été créé à la suite de l'arrêt des activités de l'association le CAP. Basé au siège de l'association à la Montagne Verte, l'accompagnement s'adresse à un public non spécifique, principalement locataire. Ainsi, les personnes orientées vers le service connaissent des situations très variées. Elles ont toutes le point commun de cumuler des problématiques sociales qui nécessitent qu'elles puissent bénéficier d'un accompagnement régulier.

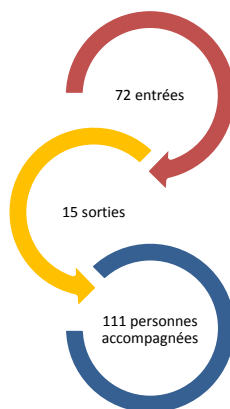
Dans la cadre de notre mission d'accompagnement social, le service assure :

- Un accueil individuel des personnes,
- Un temps d'écoute et d'échange suffisant permettant d'analyser la demande exprimée par la personne,
- À l'entrée en accompagnement un bilan complet de la situation de la personne,

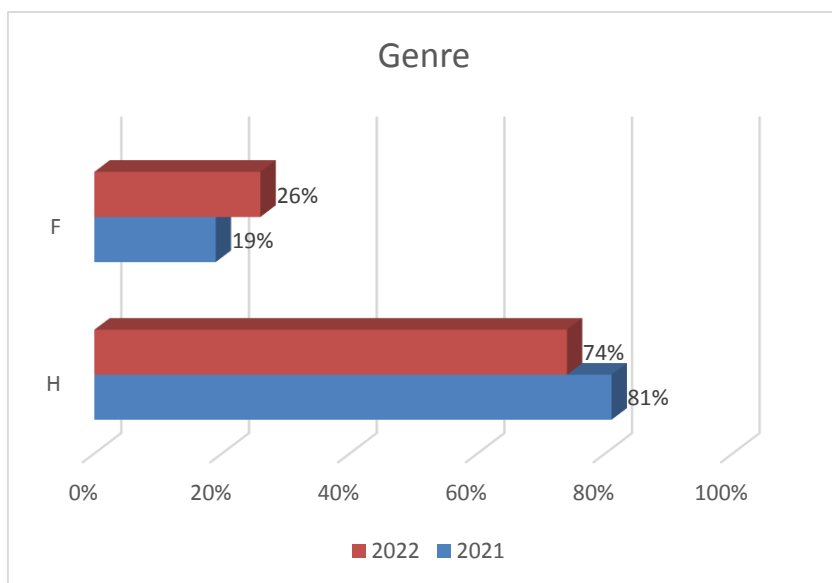
- Une évaluation des capacités de la personne à faire face à ses problématiques et à construire un projet d'insertion,
- Une programmation de rendez-vous réguliers et suffisants devant permettre l'accompagnement de la personne dans la mise en œuvre du projet élaboré avec elle,
- La contractualisation du projet d'insertion et de l'accompagnement avec l'intéressé et la CeA par le biais du Contrat d'Engagement Réciproque,
- Un rappel des droits et devoirs du bénéficiaire du RSA lorsque la situation s'impose. La personne peut être convoquée en instance de coordination voire de sanction lorsque l'intervention de l'équipe ne suffit pas.
- La mobilisation de notre réseau et des dispositifs existants selon les thématiques abordées dans l'accompagnement,
- Des visites à domicile ou sur un lieu d'hébergement, d'hospitalisation ou de cure, un accompagnement physique dans certaines démarches, si nécessaire,
- La mise à jour régulière des dossiers sur Job connexion,
- Une participation aux différentes instances du dispositif RSA.

2 Profil du public

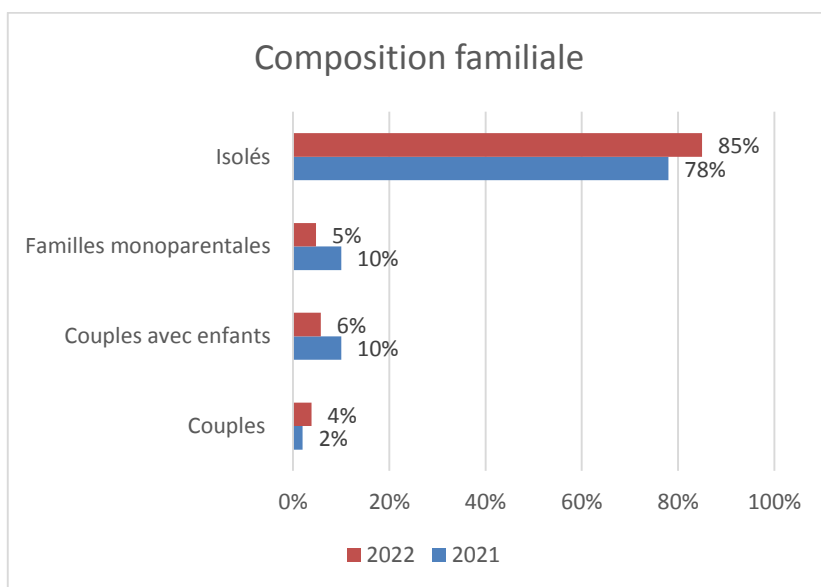
2.1 Site 24 rue SAINT LOUIS-accompagnement spécifique.



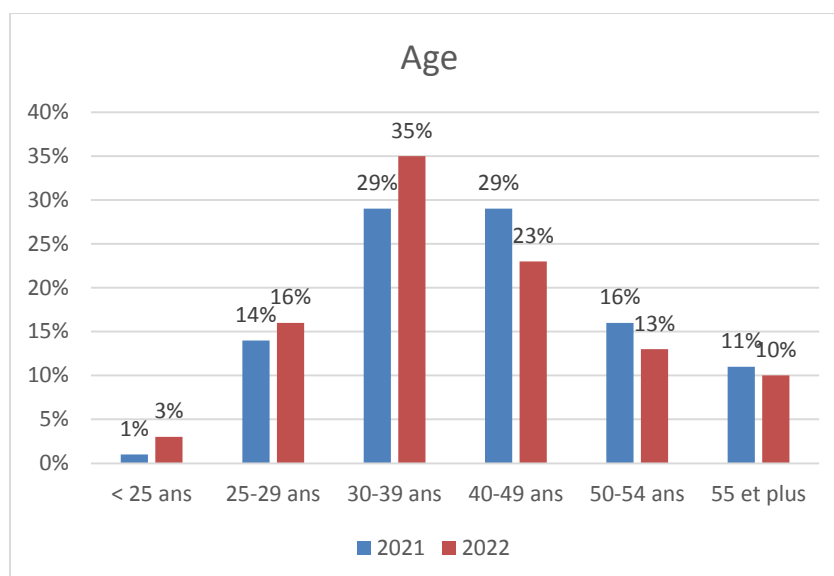
Le second poste équivalent temps plein ayant été pourvu à la fin du premier semestre, le service a connu une montée en charge progressive qui explique le nombre important de personnes entrées cette année. Dans ce contexte, une comparaison avec les données de 2021 n'est pas opportune. A noter que six personnes ont été orientées fin d'année, ce qui explique l'absence de données (item inconnu) pour une partie des tableaux, les personnes n'ayant pas été rencontrées.



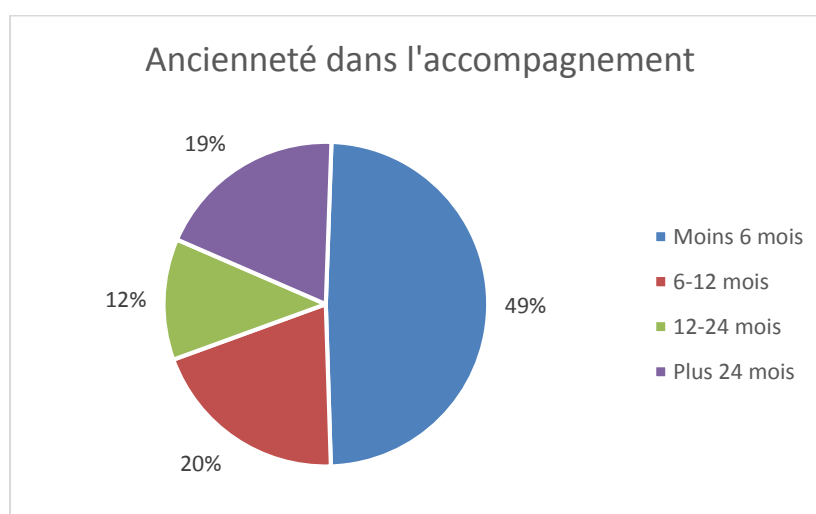
Les hommes sont majoritaires en 2022. La proportion de femmes a néanmoins augmenté. En 2022, elles représentent 1/4 des accompagnements alors qu'en 2021 elles représentaient 1/5 des bénéficiaires du RSA avec lesquels le service a contractualisé.



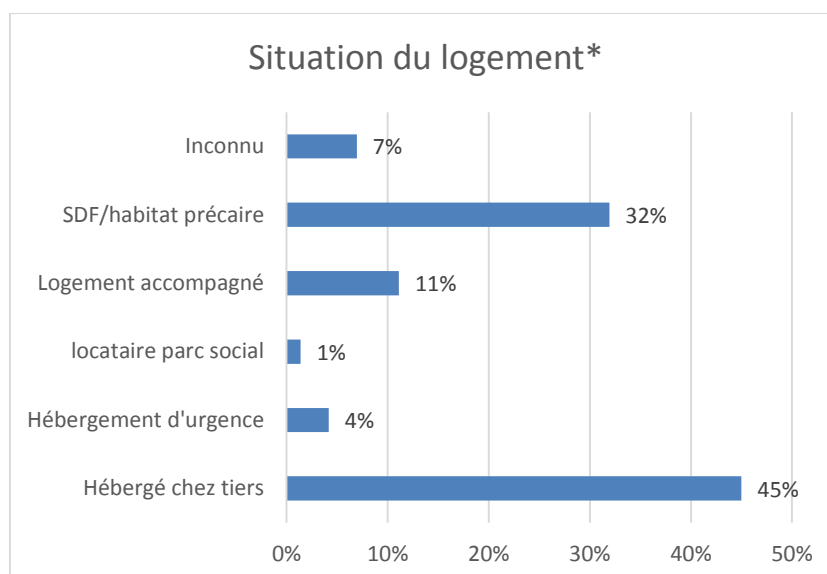
Les personnes isolées sont majoritaires et en augmentation entre 2021 et 2022. A l'inverse les bénéficiaires parents sont en nette diminution comparé à l'année précédente.



En 2022 on remarque un rajeunissement de la population parmi les accompagnements. On note une légère augmentation des bénéficiaires de moins de 25 ans en 2022, ce sont des parents qui du fait de leur situation d'enfants à charge peuvent prétendre au RSA. La tranche d'âge des 30-39 ans est en nette augmentation tandis que les tranches d'âge suivante sont toutes en diminution.

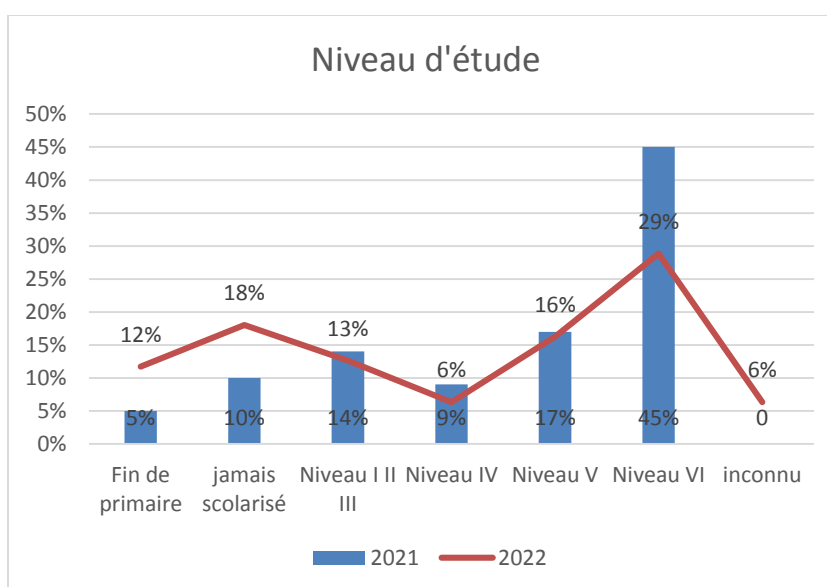


La moitié des accompagnements date de moins de six mois ce qui correspond aux 50 accompagnements supplémentaires mis en œuvre à compter du 1^{er} juin 2022. Les accompagnements longs de plus de 24 mois représentent 1/5 des bénéficiaires. Ce sont des personnes pour qui l'accompagnement social + permet de prendre le temps de travailler les problématiques les éloignant de démarches d'insertion classiques.



* à l'entrée dans l'accompagnement

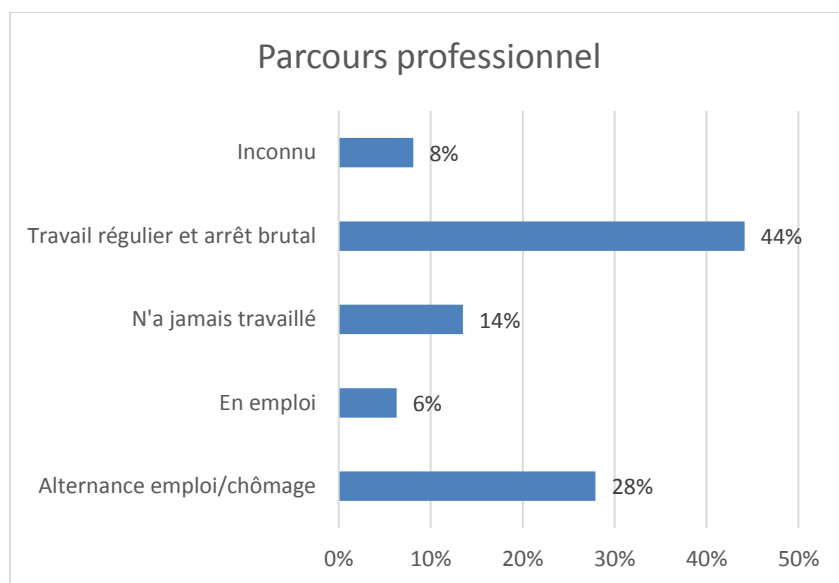
La situation du logement ou de l'hébergement est de fait très précaire sur cette structure puisque le public accompagné 24 rue Saint Louis est sans domicile fixe. 1/3 des personnes sont sans solution. 43% des personnes sont hébergées chez des tiers. Pour autant ces situations sont très précaires et il n'est pas rare que ces hébergements prennent brutalement fin. Pour les personnes statutaires, nombreuses sur le service, la carence de solution d'hébergement correspond à une rupture lorsque les personnes doivent quitter le CADA. Dans ces contextes, toutes les démarches périphériques sont complexes.



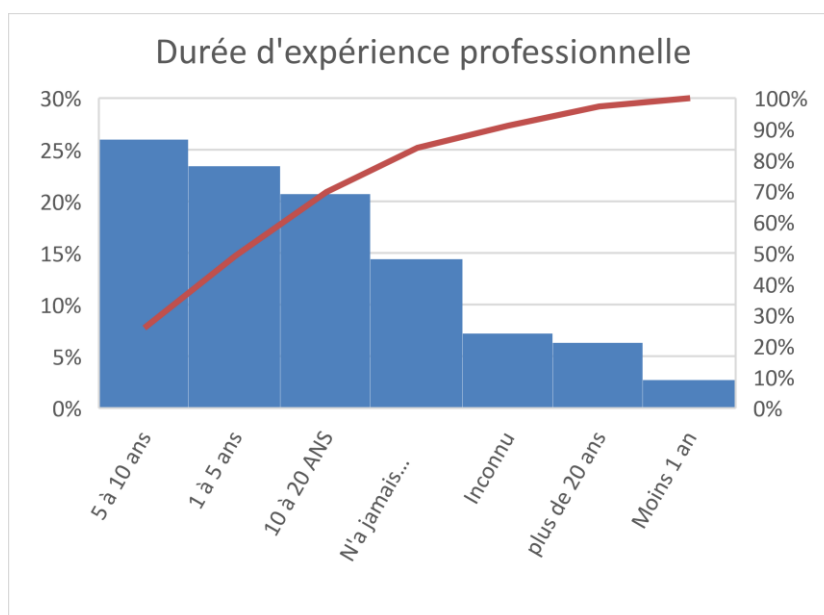
La proportion de personnes ayant été peu ou pas scolarisées est en nette augmentation. En 2022, 29% des bénéficiaires du RSA ont terminé la scolarité obligatoire. Cette proportion était beaucoup plus importante en 2021 avec presque la moitié des personnes accompagnées.

Les titulaires d'un diplôme de niveau IV et plus sont représentés dans des proportions relativement stables d'une année à l'autre.

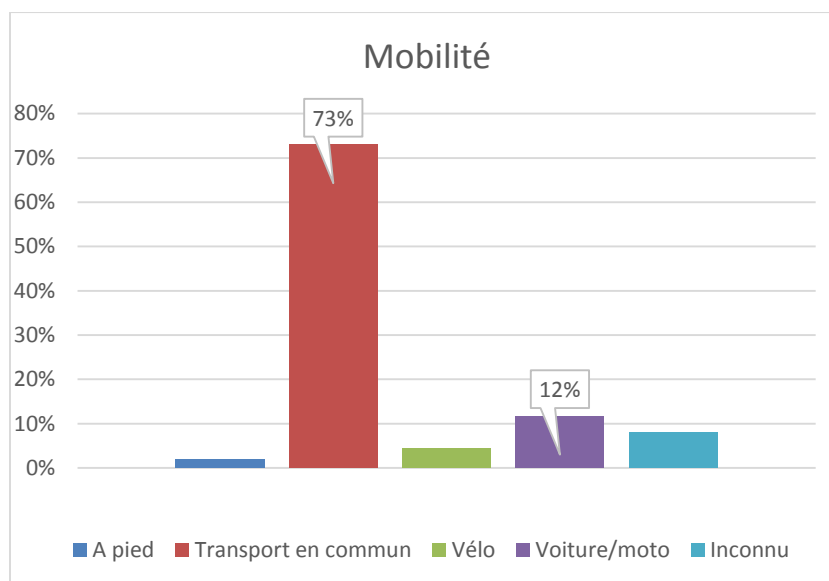
A noter que 43 personnes ont été scolarisées dans leur pays d'origine.



On peut constater que la majorité des personnes accompagnées a une expérience professionnelle dans son parcours, seuls 14% n'ont jamais travaillé. L'alternance entre période d'emploi et de chômage ne concerne que 28% des personnes tandis que celles qui ont connu un travail régulier mais avec un arrêt brutal représentent presque la moitié des personnes accompagnées. En 2022, contrairement à 2021, quelques personnes sont en emploi au début de leur accompagnement, ce sont soit des personnes qui travaillent à temps partiel et bénéficient de ce fait encore d'un complément RSA, soit des personnes qui viennent de démarrer un emploi à temps plein au moment de leur orientation.

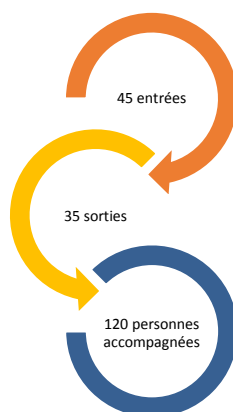


La durée d'expérience professionnelle est variable d'une personne à l'autre. Les expériences courtes entre 1 et 10 ans concernent la moitié des personnes accompagnées. Seuls 6% des personnes accompagnées en 2022 ont travaillé plus de 20 ans.

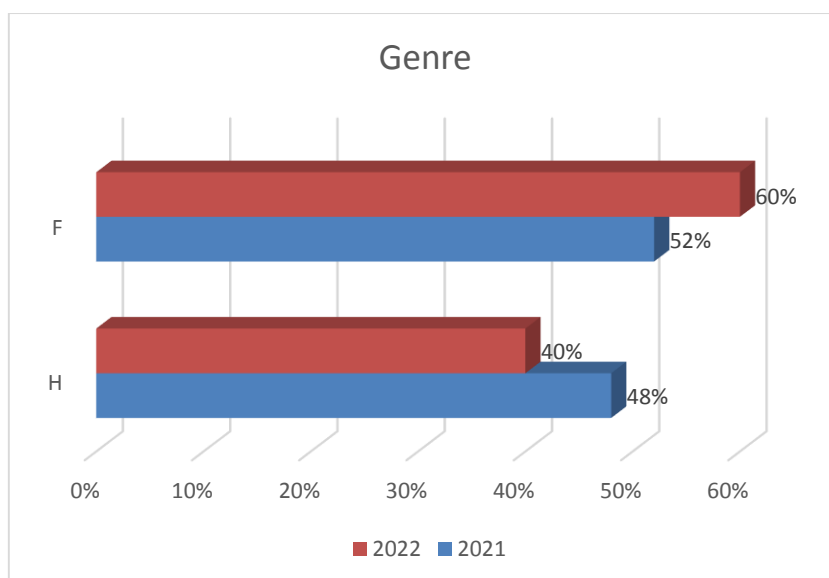


La majorité des personnes utilisent les transports en commun comme moyen de déplacement. 1/5 des personnes disposent néanmoins du permis B, 12% d'entre elles ont un véhicule motorisé.

2.2 Site 6 rue des Imprimeurs-accompagnement généraliste

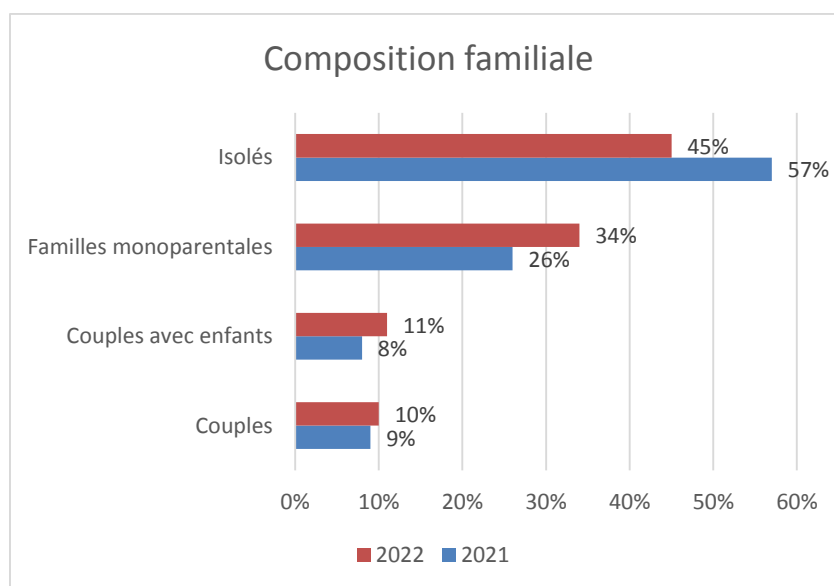


En 2022 le service a accompagné 120 personnes contre 101 en 2021 ce qui représente une nette augmentation. Fin 2022, le nombre de BRSA accompagnés était supérieur au nombre de places effectives, soit 86 au lieu de 80.

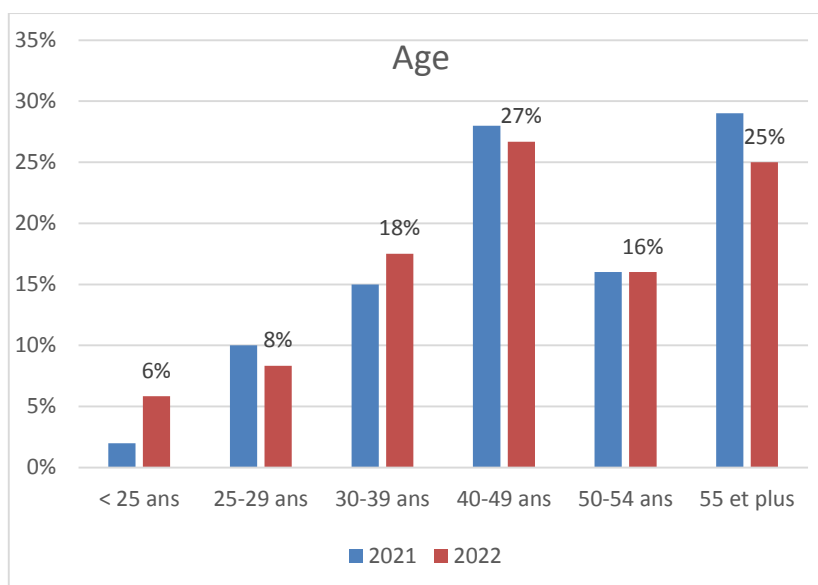


Les femmes sont majoritaires comme l'année précédente. Elles représentent 60% des personnes accompagnées.

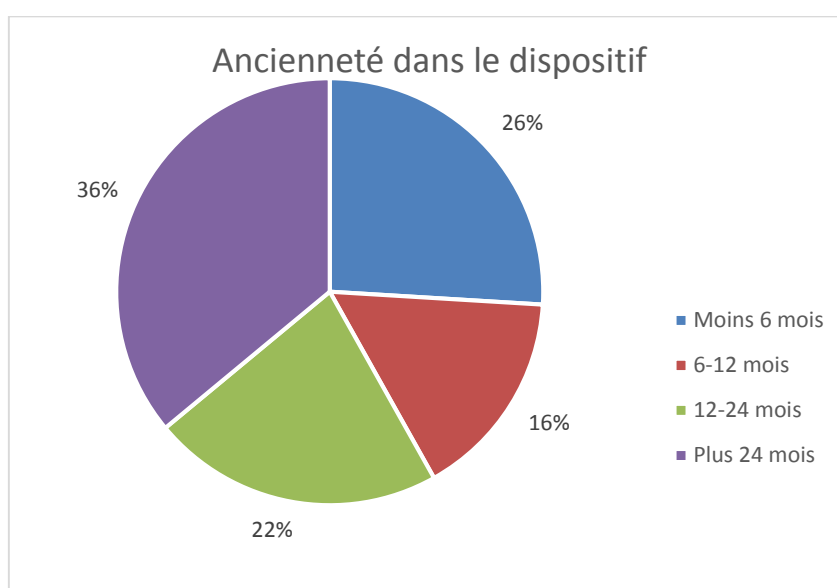
Cette proportion est en augmentation comparé à 2021 sur les deux sites de l'association. Faut-il y voir une augmentation de la précarité des femmes ?



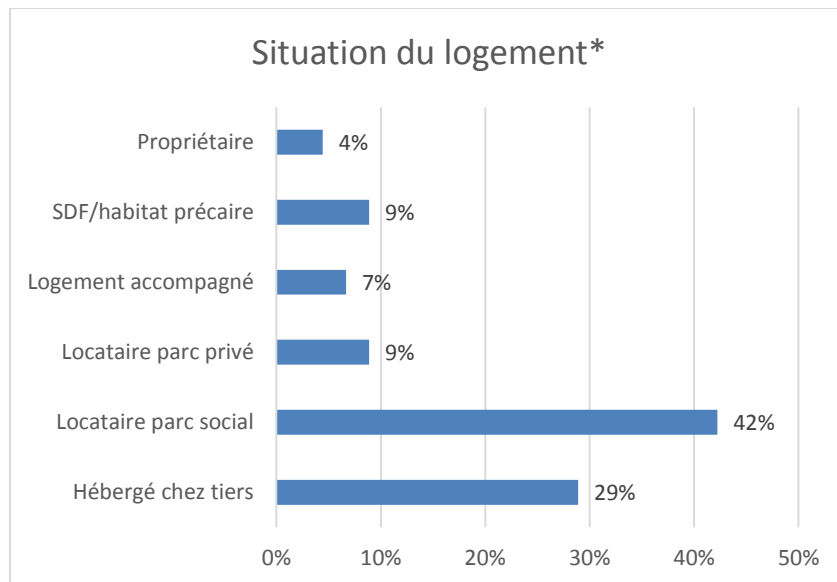
En 2022, le nombre de personnes isolées diminue sensiblement et passe de 57% à 45%. A l'inverse, les familles monoparentales sont davantage représentées avec plus d'1/3 des personnes accompagnées. Les couples avec ou sans enfants représentent 21% des situations.



2/3 des personnes accompagnées ont plus de 40 ans. La tranche d'âge des 50-54 ans reste stable d'une année à l'autre tandis que celle des plus de 55 ans est en diminution comparé à l'année précédente bien qu'elle représente encore le quart des personnes accompagnées.

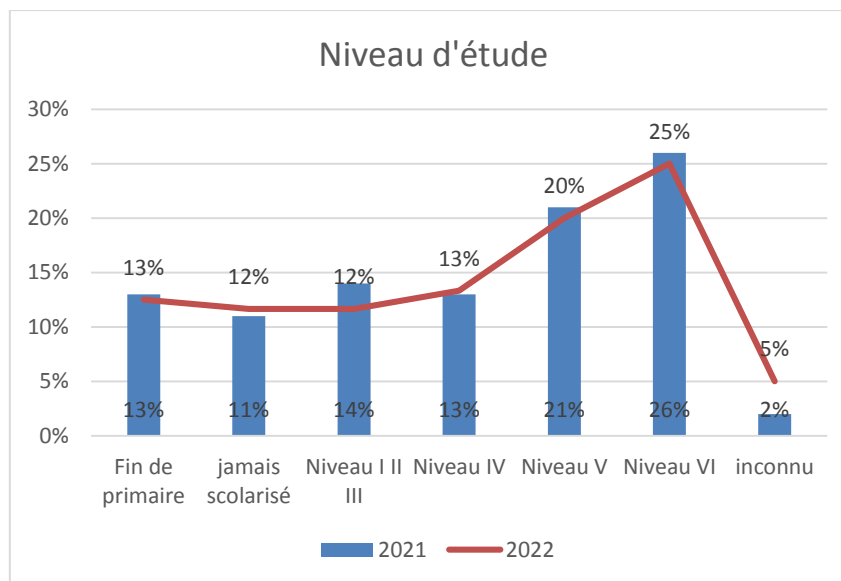


Les accompagnements longs de plus de 24 mois sont majoritaires et représentent plus d'1/3 des bénéficiaires suivis par la structure. L'accompagnement social + concerne en effet des personnes aux problématiques multiples pour lesquelles le service a besoin de temps pour accompagner les personnes dans les différentes démarches mais également en terme de cheminement pour envisager par exemple un parcours de soin. Les temps d'instruction des demandes à la MDPH (réaliser les examens médicaux, obtenir le certificat médical rempli par le médecin) et la réception d'une réponse sont aussi une explication.



* à l'entrée dans l'accompagnement

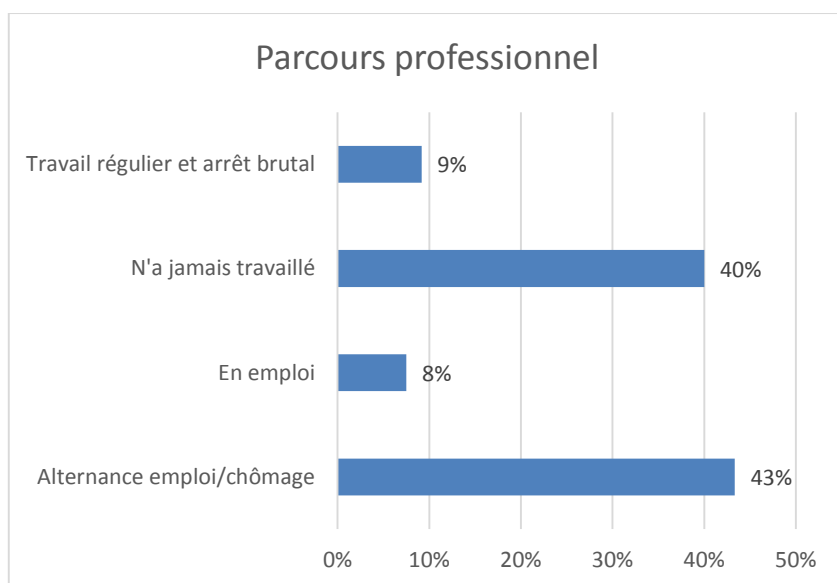
Bien que la situation locative soit prédominante parmi les personnes accompagnées sur cette structure, on retrouve tout de même presque 1/3 des personnes en hébergement chez des tiers et également des personnes en logement précaire, en l'occurrence la caravane pour ce qui concerne les gens du voyage.



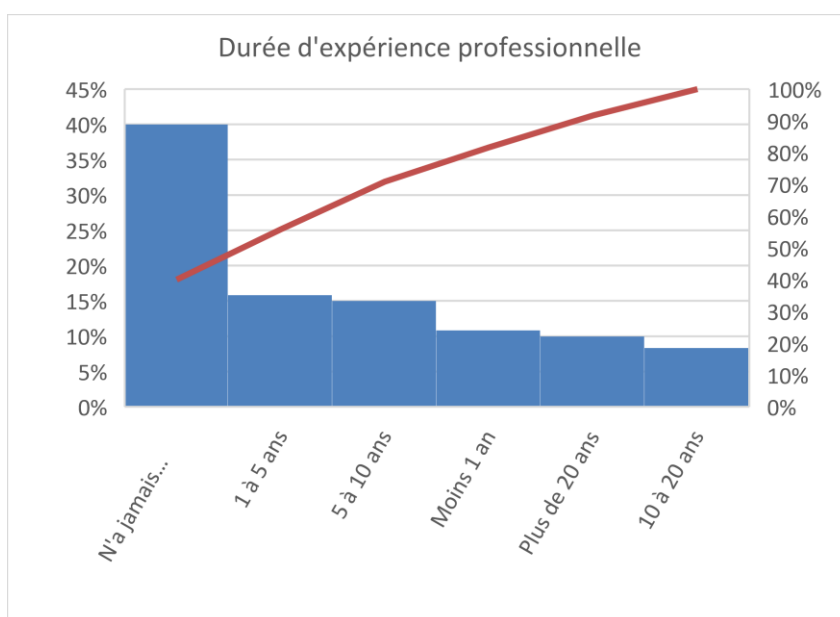
Les valeurs sont relativement identiques d'une année sur l'autre.

1 personne sur 4 a quitté l'école à la fin de la scolarité obligatoire. La proportion de personnes qui n'a jamais été scolarisée ou a quitté l'école à la fin du cycle primaire représente $\frac{1}{4}$ des bénéficiaires accompagnés.

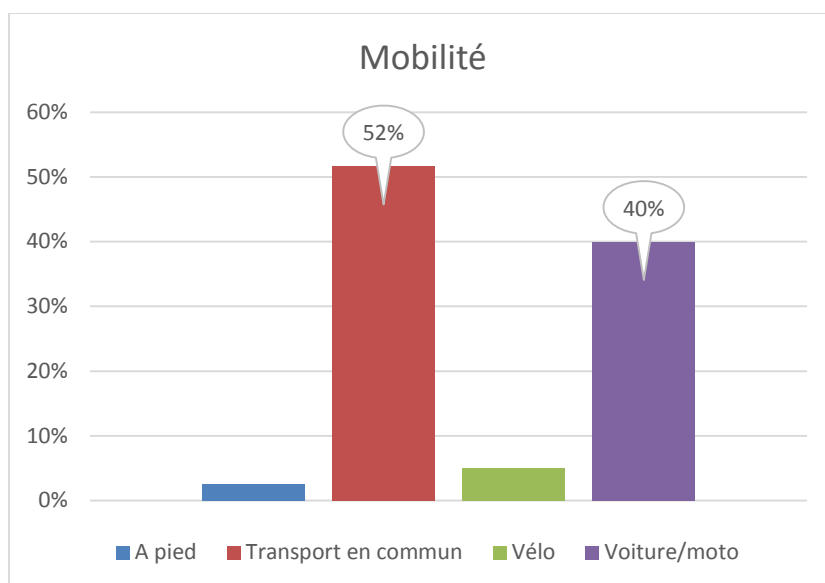
61 personnes ont été scolarisées dans leur pays d'origine.



La proportion de personnes n'ayant jamais travaillé est importante et en augmentation, 40% des situations contre 36% en 2021. Les ruptures dans l'emploi sont moins marquées sur cette structure et représentent moins de 10% des situations. 43% des personnes ont un parcours d'alternance entre emploi et chômage. Le pourcentage de personnes en emploi est en augmentation comparé à 2021.



Seuls 10% des personnes ont travaillé plus de 20 ans. Les autres ont des expériences plus courtes, dans des proportions qui varient selon la durée de l'activité salariée.



40% des personnes accompagnées se déplacent en véhicule motorisé soit par leurs propres moyens, soit en étant véhiculées par autrui. Les détenteurs du permis B représentent le même pourcentage.

Les transports en commun concernent la moitié des personnes accompagnées.

3 L'accompagnement social

3.1 Définition de l'accompagnement social +

La vocation du service d'accompagnement social RSA est de permettre aux personnes accompagnées d'être soutenues dans la levée des freins à l'accès à l'emploi qu'elles rencontrent. Il s'agit de les accompagner vers une situation sociale plus stable et plus autonome. C'est par ce biais que la majorité des personnes accompagnées peut alors se consacrer plus sereinement à son insertion professionnelle, soit par la reprise d'un emploi en autonomie soit par la poursuite d'un accompagnement professionnel. Pour les personnes qui sont plus éloignées de l'emploi et qui ont encore besoin d'un préalable, elles peuvent être orientées vers les dispositifs d'accompagnement socio-professionnel. Pour les personnes dont l'accès à l'emploi est peu envisageable, même à long terme, du fait de leur âge ou d'une problématique de santé invalidante, nous les accompagnons dans l'accès à d'autres droits correspondant à leur situation (AAH, pension invalidité, pension de retraite, ASPA...). Un accompagnement vers des activités socio-culturelles ou du bénévolat peuvent également leur être proposé, afin de valoriser leurs compétences et d'éviter une forme d'isolement social. Pour les personnes sans domicile fixe, l'accent est avant tout mis sur l'accès à un logement ou une solution d'hébergement stable.

3.2 La contractualisation

L'accompagnement des personnes est formalisé par le contrat d'engagement réciproque, CER, saisi en ligne par la référente sur la plateforme « Job connexion ». La personne accompagnée définit les objectifs qu'elle se fixe et pour lesquels elle a besoin de soutien. Les CER sont établis pour des durées courtes en début d'accompagnement ce qui permet d'effectuer un bilan et des ajustements au fur et à mesure des rencontres avec les personnes.

3.3 La permanence 24 rue Saint Louis

Sur le site du 24 rue Saint Louis, les moyens supplémentaires en 2022 nous ont permis de développer deux demi-journées hebdomadaire de **permanence** afin que les personnes accompagnées puissent se présenter spontanément en dehors des RV mensuels fixés, récupérer leur courrier et être reçues par une des deux salariées pour des petites démarches ponctuelles ne pouvant pas attendre le RV de suivi de parcours. Ces permanences ont également permis aux autres services de l'association, accueil de jour et prévention spécialisée, de nous orienter des personnes pour une première demande de RSA ou un soutien au transfert de dossier pour des personnes en provenance d'un autre département. Nous étions régulièrement en lien avec la PF1 et l'UGRSA pour proposer que ces personnes nous soient orientées afin de poursuivre l'accompagnement. Pour les personnes rencontrées, cette possibilité permet une continuité de l'accompagnement. Lors des permanences, nous avons pu constater un déficit de possibilités d'accompagnement social sur Strasbourg pour les personnes reçues notamment lorsque leurs droits ne sont pas encore ouverts, ce qui indique un engorgement ou un déficit de lieu où les personnes peuvent bénéficier d'un accompagnement pour effectuer le suivi de leur demande de RSA, de CSS, SIAO, etc.

3.4 La domiciliation administrative 24 rue Saint Louis

Nous avons également réorganisé la gestion de la **domiciliation administrative** pour les bénéficiaires du RSA en conservant un fonctionnement « partagé » avec l'accueil de jour, ce qui permet de multiplier et diversifier les créneaux durant lesquels les bénéficiaires peuvent récupérer leur courrier. Courant 2022, la gestion de la domiciliation a été dématérialisée via la plateforme numérique DOMIFA.

La proposition de domiciliation au service est systématique mais non obligatoire. 76 BRSA sur 111 accompagnés en 2022 ont bénéficié de la domiciliation administrative du service. Ce chiffre aura peut-être vocation à augmenter, les personnes arrivées en fin d'année n'ayant pas forcément encore effectué un changement.

3.5 Job connexion

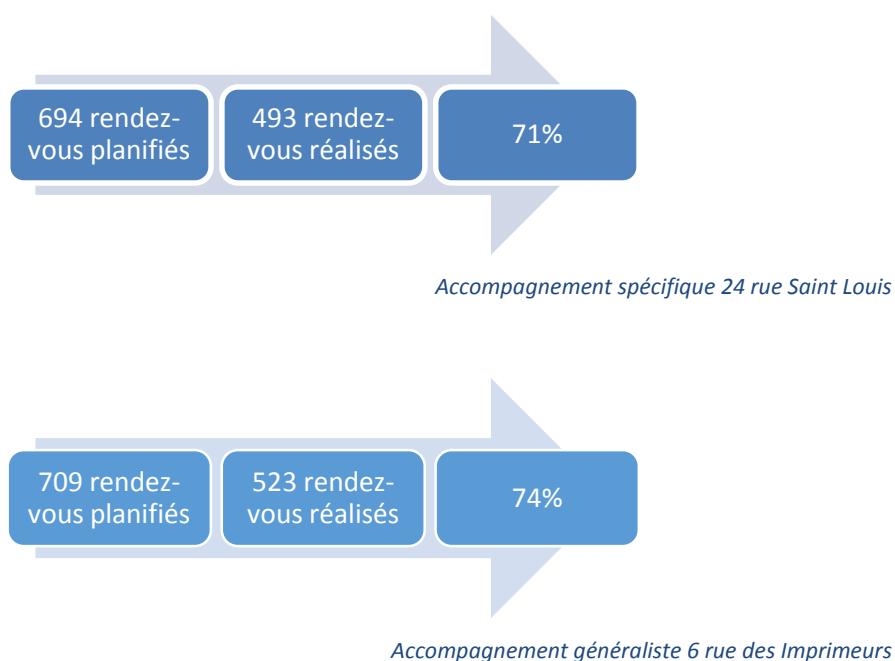
La prise en main de l'outil de gestion dématérialisé « Job connexion » mis en place en 2021 s'est poursuivi tout au long de l'année 2022. Le référent RSA accède aux dossiers individuels des personnes accompagnées et effectue les démarches liées à l'accompagnement via le site.

Les rendez-vous avec les bénéficiaires sont saisis dans l'outil de gestion ce qui génère automatiquement un sms envoyé à la personne avec la date et l'heure du rendez-vous. Les opérateurs ont la possibilité de signaler des dysfonctionnements ou proposer des améliorations dans le fonctionnement du site, ce que nous avons effectué plusieurs fois au cours de l'année 2022. Nous avons par exemple signalé l'absence de rappel automatique avant le jour du rendez-vous que les personnes accompagnées sont censées recevoir ce qui ne fonctionne pas pour tous les bénéficiaires.

L'autre limite de job connexion comme de tout site informatique est qu'en cas de « bug » lié au logiciel ou à une panne internet, les démarches inhérentes au rendez-vous sont entravées. Comme les personnes ne sont reçues en moyenne qu'une fois par mois avec des plannings « serrés », ces situations nécessitent de rattraper les démarches ce qui est chronophage.

3.6 Les modalités d'accompagnement et d'intervention

L'accompagnement social est principalement mis en œuvre dans le cadre d'entretiens individuels. Les personnes sont reçues une fois par mois au bureau. Des visites à domicile, sur un lieu d'hospitalisation ou d'hébergement peuvent être organisées exceptionnellement du fait de la charge de travail. Un accompagnement extérieur peut également être proposé lorsque la personne a besoin d'être accompagnée physiquement dans ses démarches

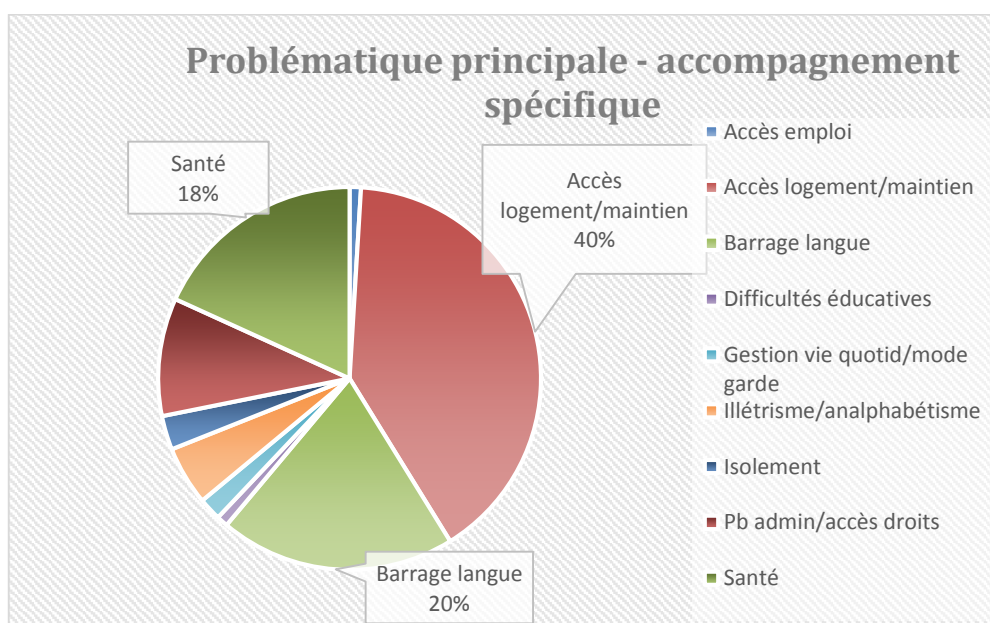


Les rendez-vous planifiés ne sont pas toujours respectés. Ils ont pu être reportés par le service pour cause d'absence inopinée de la référente mais sont le plus souvent omis par la personne accompagnée.

3.7 Problématiques et axes de travail avec les personnes :

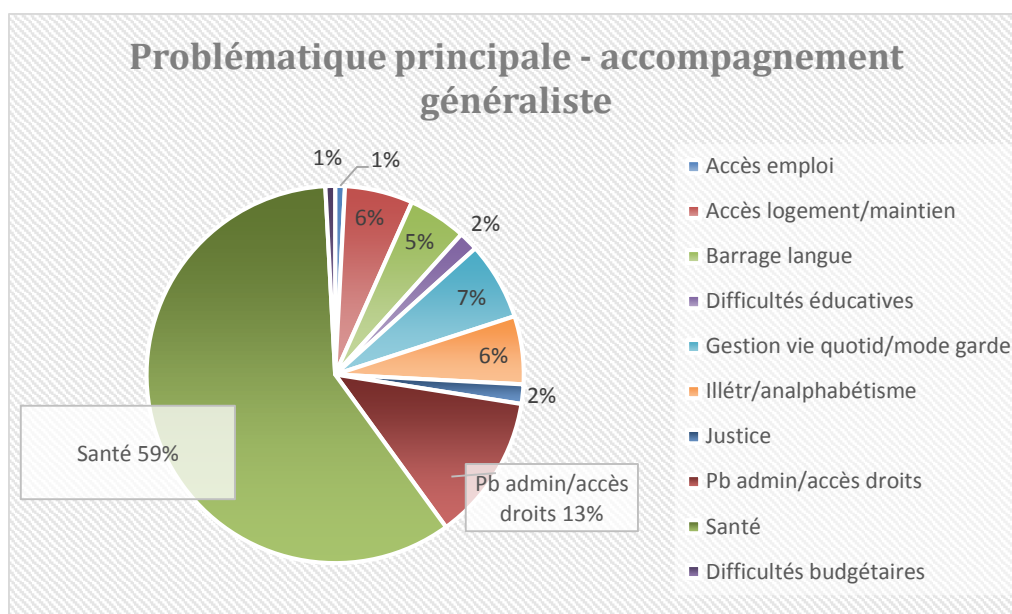
Les axes d'interventions auprès des personnes sont multiples et diversifiées en fonction des besoins et des demandes des personnes accompagnées. Il est difficile d'occulter certaines démarches même si elles ne semblent pas en lien avec l'accompagnement lié au RSA, les personnes ayant besoin de régler les problématiques périphériques pour pouvoir songer à un emploi. Cette pluridisciplinarité nécessite des connaissances sans cesse actualisées pour les référentes afin qu'elles soient en capacité de répondre aux différentes sollicitations. Pour autant, ces démarches sont chronophages et il n'est pas toujours aisé de répondre aux besoins d'accompagnement des personnes à hauteur des moyens du service.

Près de la moitié des personnes accompagnées sur les deux sites cumulent au moins trois problématiques. Elles ont été recensées pour chaque bénéficiaire par ordre de priorité.



L'accès au logement/hébergement (40%) ; le barrage de la langue (20%) et les problématiques de santé (18%) sont les problématiques principales abordées en premier lieu dans l'accompagnement.

Les difficultés administratives et d'accès aux droits prédominent ensuite dans 26% des situations. Les difficultés d'accès à l'emploi n'arrivent qu'après toutes ces problématiques et illustrent des situations dans lesquelles les personnes accompagnées ont besoin de régler des démarches avant de songer à s'inscrire dans un projet de retour à une activité ou un emploi.



Alors que la problématique logement/hébergement prédomine dans l'accompagnement spécifique auprès d'un public sans domicile fixe, au 6 rue des Imprimeurs c'est la problématique santé qui s'impose et concerne 59% des personnes accompagnées. Ce pourcentage est constant d'une année à l'autre et reste élevé. Puis viennent les problématiques administratives et d'accès au droit pour lesquelles les personnes ont besoin d'aide et de soutien dans 13% des situations.

3.7.1 L'accompagnement vers l'hébergement ou le logement.

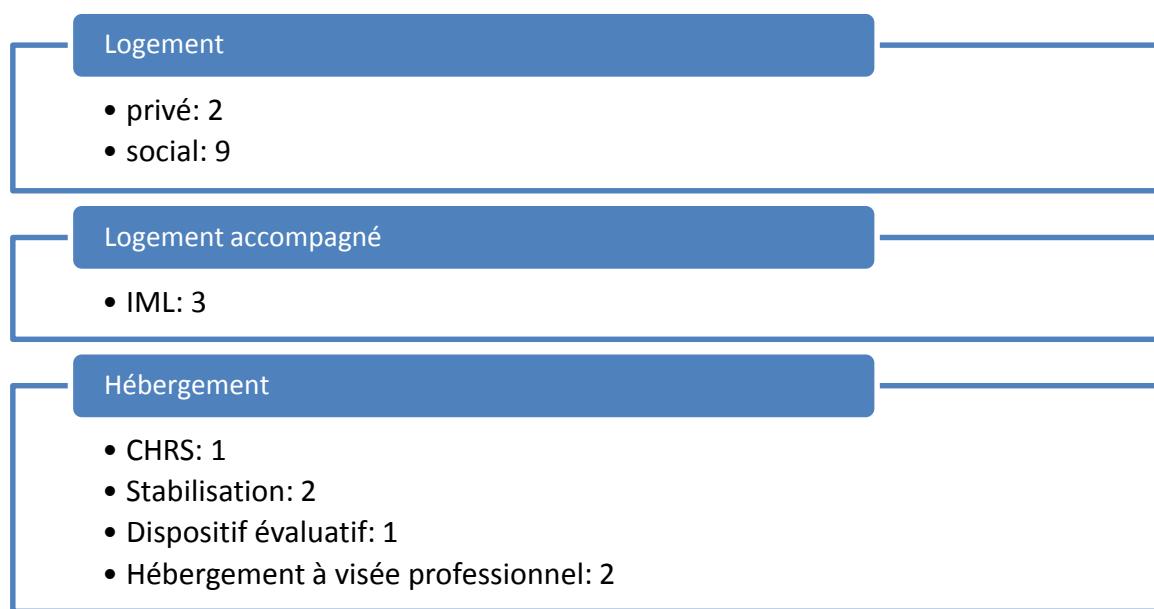
Différentes actions sont menées pour soutenir les personnes accompagnées dans leurs démarches d'accès à un hébergement ou un logement. Pour le public sans domicile fixe, le 115 est d'abord régulièrement sollicité par le biais d'appels téléphoniques mais aussi de signalements sous forme de mails. Des demandes d'hébergement via la plateforme SIAO sont régulièrement instruites. Il est souvent difficile pour les personnes de comprendre les limites de notre intervention lorsque qu'un refus ou des délais de réponse interviennent. Nous pouvons souligner notre partenariat avec le SIAO afin que l'hébergement le plus adapté possible soit proposé aux personnes accompagnées. Les échanges ont lieu régulièrement par mail voire par téléphone. Fin 2022, une réunion nous a permis d'évoquer les situations ainsi que les dispositifs proposés.

Les demandes de logement sont réalisées dès que possible afin de bénéficier d'une ancienneté dans le dispositif. Lorsque les personnes sont prêtes à accéder à un logement autonome, l'équipe sollicite la priorisation de la demande de logement au titre de l'accord collectif départemental.

Les délais d'attribution de logement ou d'accès à un hébergement fragilisent les personnes et entravent les démarches d'insertion périphériques. Les personnes sans solution de

logement/hébergement qui dorment dehors ou dans leur voiture ne peuvent pas prioriser, à juste titre, la reprise d'une activité ou d'un emploi. En 2022, d'importants retards de traitement des demandes de priorisation au titre de l'accord collectif départemental ont été constatés. De même, les demandes de mutation pour des personnes sollicitant un changement de quartier ou de typologie d'appartement sont longues à aboutir et peuvent plonger des ménages en grande difficulté budgétaire.

Accès au logement ou à l'hébergement en 2022 en nombre de personnes



3.7.2 L'accompagnement santé

Bien que les chiffres divergent d'un site à l'autre, la prise en compte de l'état de santé des personnes accompagnées est incontournable. Les données indiquent qu'une partie d'entre elles ne pourra envisager un retour ou un accès à l'emploi.

L'accès aux soins se caractérise tout d'abord par la vérification que la complémentaire santé solidaire est effective. La mise en place de celle-ci fait partie intégrante de notre accompagnement. Nous pouvons noter un excellent partenariat avec le service de la CPAM/CMU qui apporte des réponses sous 48h maximum ce qui facilite notre marge de manœuvre pour débiter des démarches de soins.

Les problématiques sont d'ordre somatique ou psychique. Elles concernent également des conduites addictives. Elles entraînent des démarches administratives (demande MDPH ou évaluation avec le RESI) mais nécessitent aussi souvent un accompagnement vers l'acceptation de la problématique et de la démarche de soin. Le refus n'est pas toujours lié à la santé psychique, il concerne également les personnes qui craignent un diagnostic préoccupant et refusent d'engager des démarches pour ce motif. Pour d'autres, la santé ne répond pas à une nécessité lorsque la question de l'hébergement notamment n'est pas encore réglée.

Enfin, nous sommes parfois amenés à faire le lien avec les différentes infrastructures hospitalières (lors d'hospitalisations sous contrainte par exemple) pour poursuivre dans la continuité un accompagnement « très fragile ». De nombreuses démarches peuvent émaner de l'hôpital comme un dossier MDPH et se poursuivre à la sortie de l'hospitalisation. Dans ce contexte, la question de la confiance et du maintien du lien est primordiale. Santé, lien et confiance sont indissociables !

3.7.3 L'accompagnement dans les démarches administratives et d'accès au droit

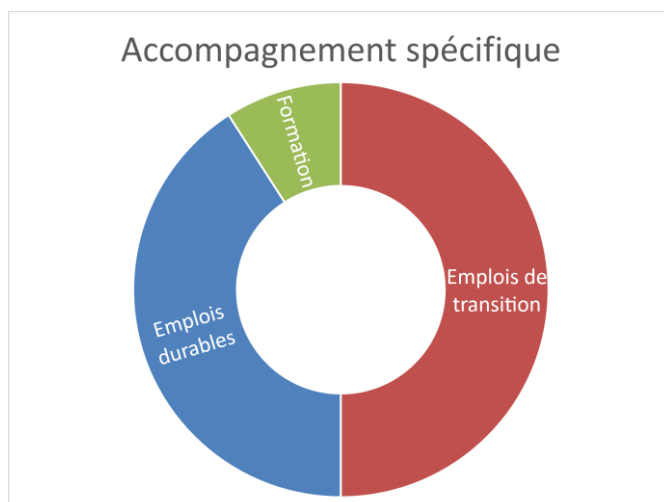
A l'aire de la dématérialisation, cette part de l'accompagnement prend une place importante mais complexe pour un public démunis vis-à-vis de ce type de démarche. Les demandes et actions auprès de la CPAM, de la CAF, de la MDPH, de Poleemploi, de la préfecture, de l'OFPPA et du centre des impôts sont accompagnées via la référente. Ces démarches peuvent être plus ou moins longues en fonction des délais d'instruction des dossiers. Le partenariat avec le centre des impôts est fructueux et fait « gagner » de longues semaines voire de nombreux mois. La patience est souvent mise à l'épreuve pour des personnes en situation d'urgence et de grande précarité. Il faut noter que souvent, les personnes que nous accompagnons sont sans domicile fixe depuis des années et ont parcouru plusieurs villes sur le territoire. Très souvent, elles ne savent plus quelles actions ont été réalisées ni quand. Il faut « reposer à plat » toutes les démarches administratives que ce soit au niveau de l'emploi, du logement, de la santé ou du budget. De même la ligne partenaire de la CAF est un outil particulièrement précieux dans la mesure où les bénéficiaires ont du mal à contacter cet organisme, soit par manque de maîtrise de la langue soit pour des raisons de délais.

3.7.4 L'accompagnement lorsque la communication est difficile

La barrière de la langue est une problématique qu'il est important de souligner parce qu'elle ne permet pas d'échanger avec la personne accompagnée. Certaines personnes peuvent s'appuyer sur un entourage qui les aide, quelque fois les accompagne durant l'entretien, mais ce n'est pas toujours le cas. Beaucoup de personnes ont du mal à s'inscrire dans une perspective d'apprentissage soit parce qu'elles ont été peu ou pas scolarisées dans leur pays d'origine, soit parce qu'elles sont dans l'impossibilité d'investir une démarche d'apprentissage à un stade de l'accompagnement où l'hébergement n'est pas réglé par exemple. Parfois, les traumatismes subis dans leur pays d'origine, expliquent que les personnes ne soient pas en capacité de concentrer leur attention et leurs capacités mémorielles sur un apprentissage aussi difficile. Le recours à un traducteur ne peut intervenir que très ponctuellement en l'absence de budget dédié. L'accompagnement va débuter sur la sensibilisation à l'importance de pouvoir parler français pour gagner en autonomie.

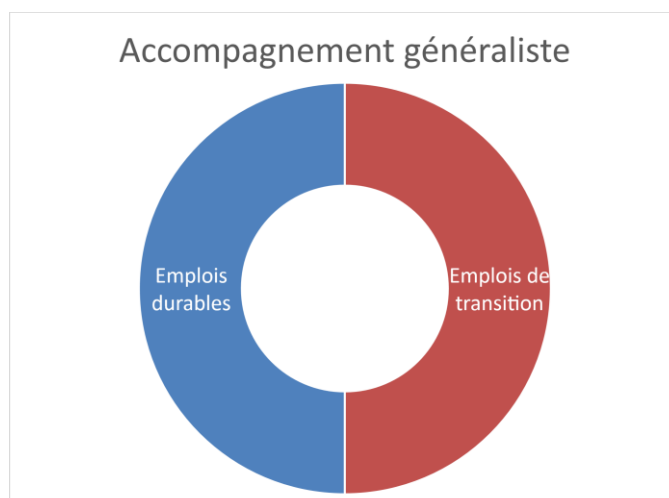
3.7.5 L'accompagnement vers la reprise d'une activité.

Les reprises d'activité concernent les personnes qui ont soit trouvé un emploi, soit démarré une formation ou se sont investis dans un engagement citoyen. Selon l'intensité et la forme de reprise d'activité, l'accompagnement se termine ou se poursuit en fonction du maintien de l'allocation RSA.



22 personnes ont repris une activité durant l'année 2022, le taux de reprise d'activité est de 20%. Les emplois de transition représentent la moitié des reprises d'activité : 6 personnes ont travaillé en intérim ou CDD de moins de 6 mois et 5 personnes dans le cadre d'un emploi d'insertion. Les emplois durables représentent 41% des reprises. Ce sont principalement des CDD de plus de 6 mois. 2 personnes ont toutefois décroché un CDI. La formation concerne 2 personnes qui suivent des cours de français intensifs.

La part de personnes qui restent dans le dispositif après une reprise d'activité est de quasi 70%. Ce chiffre est à mettre en perspective avec une date d'entrée dans l'accompagnement qui peut être récente et donc une reprise d'activité tout aussi récente.



Le taux de reprise d'activité ou d'emploi n'est que de 10% soit la moitié du taux constaté sur le service du 24 rue Saint Louis. Ce chiffre est peut-être à mettre en corrélation avec les problématiques de santé très répandues parmi le public accompagné au 6 rue des Imprimeurs. De plus, il arrive souvent que les profils recherchés par les employeurs ne trouvent pas leur correspondance auprès des bénéficiaires accompagnés soit en raison d'un manque de qualification, soit en raison du faible niveau de français.

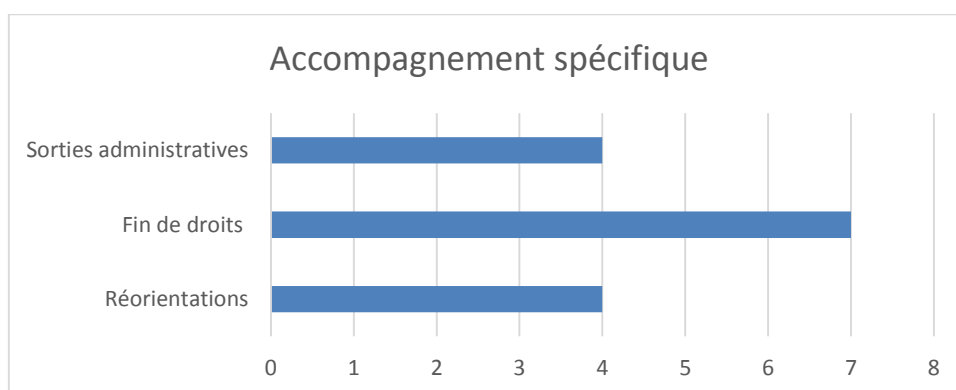
Quasi 60% des personnes accompagnées rencontrent une problématique de santé qui les freine voire empêche l'accès à une activité ou un emploi.

Parmi les personnes ayant repris une activité salariée, la part d'emplois durables est équivalente à celle des emplois de transition, soit 50% chacune. Concernant les emplois durables, 2 personnes ont obtenu un CDI, 1 personne un CDD de plus de 6 mois et 3 personnes exercent une activité immatriculée. Les emplois de transition concernent à part égale 3 personnes en intérim/CDD de moins de 6 mois et 3 personnes sous contrat d'insertion.

La part des personnes qui restent dans le dispositif après une reprise d'activité est de 83%.

4 Les sorties

Les sorties d'accompagnement peuvent prendre plusieurs formes. Soit les personnes sont réorientées vers un autre opérateur, soit elles sont en fin de droit pour le motif d'une reprise d'activité, soit enfin, elles sont soumises à une sortie administrative (fin de droits à l'issue de 4 mois sans versement pour différents motifs).



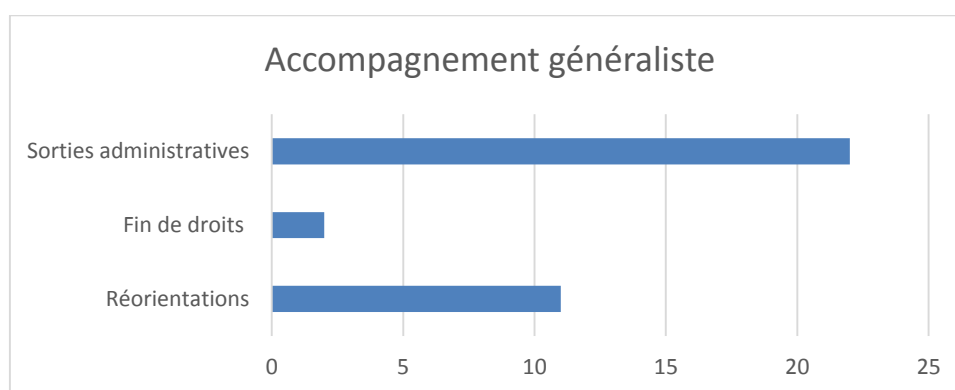
En 2022, les sorties administratives ont toutes concerné la radiation du bénéficiaire. 7 personnes étaient en fin de droits en raison de la reprise d'une activité rémunérée. Le taux de sortie lié à une reprise d'activité ou d'emploi est légèrement supérieur à celui lié à un motif administratif, respectivement 6% et 4%. 4 personnes ont été réorientées vers un autre opérateur.

Au vu du nombre important d'entrées réalisées au deuxième semestre 2022, les accompagnements ont représenté une part importante de premiers contacts avec la personne avec des bilans de situation et de nombreuses démarches autour de demandes de logement ou d'hébergement pour un public sans domicile fixe. Le taux de maintien en accompagnement, 86% est de fait très élevé cette année-là.

Dans un contexte d'accompagnement social+, les sorties en lien avec la reprise d'une activité ne sont pas les seules identifiées comme positives.

En effet, une personne qui sort du dispositif par l'obtention de l'AAH illustre toutes les démarches qui ont pu être faites au niveau de la santé et de la reconnaissance de la pathologies (travail de longue haleine). De même, une personne qui relève de notre accompagnement et est ensuite réorientée vers de l'emploi ou du socio-professionnel indique que plusieurs freins ont pu être levés et que la personne est prête à envisager des perspectives professionnelles.

La durée moyenne d'accompagnement est de 31 mois.



11 personnes ont bénéficié d'une réorientation vers différents opérateurs (accompagnement social, socio-professionnel ou professionnel).

Le taux de sortie lié à une reprise d'activité ou d'emploi est très bas, 2% et nettement inférieur au taux de sortie pour un motif administratif qui est de 18%.

La part de personnes sorties dans le cadre d'une radiation représente plus d'1/3 des personnes sorties pour un motif administratif ce qui est une proportion importante. De fait nous constatons que plusieurs BRSA n'ont pas réagi aux convocations en CTRSA sanction et ne se sont plus manifestés ensuite. La proportion de personnes qui sortent suite à l'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé représente un peu plus d'1/4 des personnes sorties pour un motif administratif. Les autres motifs de sortie sont : les ressources du conjoint supérieures au plafond, l'incarcération, le déménagement et le décès d'une personne accompagnée.

Sur le site 6 rue des Imprimeurs, le taux de maintien en accompagnement est de 71% en 2022.

La durée moyenne d'accompagnement est de 23 mois.

Les moyens

4.1 La réunion d'équipe.

Les changements et réorganisations intervenus dans l'équipe en 2022 ont engagé une réflexion sur les besoins et le fonctionnement, entre autres, des réunions d'équipe. Celles-ci se tiennent toutes les deux semaines en présence de la cheffe de service et des trois référentes. Elles permettent d'aborder les situations qui le nécessitent et de réfléchir collectivement aux orientations qui peuvent être données à l'accompagnement dans un contexte de bienveillance. L'équipe peut aussi partager autour des pratiques et transmettre des éléments de connaissance et d'information en fonction de l'expérience et des compétences de chacun. Ces temps de réunion réguliers ont participé à la cohésion de l'équipe malgré l'organisation sur deux sites distincts.

4.2 La réunion avec l'accueil de jour

Avec l'augmentation du nombre de places 24 rue Saint Louis et l'embauche d'une cheffe de service à mi-temps sur site, le service d'accompagnement RSA s'est progressivement détaché de l'accueil de jour. La participation à la réunion d'équipe hebdomadaire de l'accueil de jour sur un temps défini a néanmoins été maintenue puisqu'une partie des bénéficiaires du RSA accompagnés par le service fréquentent également le COFFEE Bar. Les deux équipes profitent de ce temps pour échanger sur les situations communes qui le nécessitent. Il peut s'agir de s'appuyer sur les travailleurs sociaux du COFFEE Bar lorsqu'une personne a « décroché » de l'accompagnement social RSA ou à l'inverse d'une personne qui fréquente le COFFEE et qui a besoin d'ouvrir des droits et de bénéficier d'un accompagnement. Egalement lorsqu'une personne sort du dispositif RSA en fin de droit pour le motif d'une reprise d'activité par exemple, l'accompagnement social et la domiciliation administrative peuvent se poursuivre auprès de l'équipe de l'accueil de jour.

4.3 Le groupe d'analyse de pratique

Les membres de l'équipe participent à des groupes d'analyse de pratique mensuels. La cheffe de service dispose d'un temps avec les autres cadres de l'association et les référentes participent aux groupes organisés sur leurs sites respectifs. Ces temps permettent d'analyser des situations avec l'aide d'un intervenant extérieur.

4.4 La participation au fonctionnement du dispositif RSA

En 2022 le service a sollicité une rencontre avec l'équipe de l'UGRSA afin de nous présenter et de pouvoir échanger sur les questions que nous avons.

L'équipe participe aux commissions de réorientation mensuelles. Elles ont pour objet des changements de référent, des demandes de levées de suspension ou des dérogations étudiantes.

Durant le 1^{er} semestre 2022, la participation aux informations collectives de rattrapage sur le secteur de l'Eurométropole Sud a été poursuivie pour la référente en charge de ce secteur, via des entretiens téléphoniques programmés afin d'établir un premier diagnostic aidant à la désignation d'un référent de parcours. A partir du 2nd semestre, ces séances de rattrapage se sont déroulées dans les locaux de la CeA.

5 Formations

En 2022, l'équipe s'est mobilisée autour de temps de formation et de présentation de dispositifs ce qui lui permet de rester active en matière de nouveautés et de développer sa réflexion et des compétences.

- Présentation de l'outil de prescription vers la formation OUIFORM
- Présentation du dispositif ARCHIPEL par le centre de formation IFRIA. Le projet vise à faciliter les recrutements de plusieurs corps de métier dans les industries alimentaires.
- Séance de présentation en ligne de l'équipe mobile de psychiatrie périnatale de l'EPSAN.
- Séance d'éducation et de promotion de la santé sur le thème de la tuberculose dispensée par le Service de prévention santé de la CeA.
- Séance d'information organisée par le CODELICO concernant l'accès au logement des publics prioritaires du PDALHPD.
- Colloque « se séparer aujourd'hui », organisé par la Caisse d'Allocations Familiales
- Journée d'étude sur l'accompagnement des femmes victimes de violences organisée par Solidarité femmes 67.
- Madame CLODY a poursuivi en 2022 les temps hebdomadaires de remise à niveau en anglais. Elle a également pu actualiser le Brevet de secouriste du travail

6 Le réseau/ les partenaires

Dans la perspective de mieux appréhender les structures pour orienter les personnes vers des services adaptés à leurs besoins, l'équipe a rencontré plusieurs établissements/services en 2022 : La Bulle, le PAS Gare, les Berges de l'Ain, la résidence intergénérationnelle Sara BANZET, l'hébergement à visée professionnelle d'ANTENNE ainsi que le site d'hébergement en caravane J. BECKER qui accueille plusieurs BRSA accompagnés par le service. Nous espérons une poursuite de ces temps de rencontre en 2023.

Sur le secteur de l'Eurométropole Sud, la référente participe également à des STAMMTISCH DE L'INSERTION. Ils consistent à rencontrer des partenaires extérieurs, visiter des entreprises d'insertion, s'informer sur de nouvelles directives, etc. C'est un temps de formation mais aussi de rencontre entre les partenaires du champ social et celui de l'insertion.

Le dernier en date s'est déroulé dans les locaux de l'entreprise d'insertion EMI-CRENO à Lingolsheim.

7 Perspectives 2023 :

